

La Fédération nationale de la presse française (FNPF) se transforme en confédération et voit ses missions réduites

Texte des statuts proposés au vote de l'Assemblée générale extraordinaire de la Fédération nationale de la presse française du jeudi 12 juin 1997

L'assemblée générale extraordinaire de la FNPF du 12 juin 1997, vu le rapport du conseil fédéral réuni le 9 avril 1997, a décidé une modification des statuts introduisant notamment une présidence tournante et redéfinissant les missions de la fédération. Celles-ci sont : la défense de la liberté de la presse, le développement de la documentation et d'un observatoire économique de la presse et la mise en place d'un système d'alerte permettant de déterminer les dossiers pour lesquels il convient de mener une action commune. La crise postale a montré les limites de l'ancienne structure fédérale. Les formes de presse présentes dans la fédération, en défendant des intérêts divergents, ont ravivé les antagonismes et fait éclater la fédération. Le maintien d'une structure confédérale, conservant une fonction d'alerte mais à la représentativité affaiblie, a néanmoins été approuvé.